

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
30/04/2021	30/04/2021	2021-11067

1. Intitulé du projet

Aménagement du secteur Villeneuve à Mont-de-Marsan (40)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
47a. Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare	Défrichement d'une surface de 4,1 hectares

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la création d'un nouveau quartier (résidences et lotissement). Sur la phase 1 du projet, quatre îlots auront vocation à accueillir des projets résidentiels dont une partie sera dédiée au logement social, associé à la possibilité de bureaux ou services. 20 lots libres seront également créés. En phase 2, 18 logements collectifs sont prévus au nord, ainsi que 9 à 12 lots.

L'accès se fera depuis le Boulevard du Chemin Vert via une avenue principale traversant le projet d'est en ouest, complétée par une voie secondaire de quartier et des liaisons piétonnes nord-sud.

Le projet prévoit la préservation et la valorisation du boisement existant au sud et classé en tant que EBC. Des boisements en lisière seront également préservés ou renforcés, ainsi que certains arbres remarquables identifiés lors des expertises de terrain, et complétés par des plantations le long des voies et cheminements pour créer des rideaux de végétation.

Le projet présentera une forte dominante paysagère de sorte à valoriser le boisement en espace nature au cœur du quartier.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de créer un nouveau quartier intégrant des résidences et lotissement, dans un parc arboré au coeur de l'espace urbain.

Ce projet répond à l'OAP du PLUi de Mont-de-Marsan MDM2 en proposant au sud un secteur à dominante d'habitat individuel avec une densité moyenne et au nord un secteur à dominante d'habitat collectif ou en résidences avec une densité forte, avec 25% de logements sociaux. Des espaces de mode de circulation doux et d'espace public et partagé végétal ont également été intégrés afin de valoriser les boisements conservés et assurer son intégration paysagère à proximité immédiate de l'EBC.

Le défrichement a pour objectif de permettre la réalisation de cette opération immobilière.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le défrichement sera réalisé par abattage et dessouchage des arbres concernés.

Les arbres situés au nord et à l'est du projet seront conservés afin d'offrir un écran végétal entre les axes de circulation bordant l'emprise projet et le projet lui-même. Ces boisements pourront être renforcés avec différentes essences présentant des caractéristiques esthétiques et pratiques différentes. Des îlots boisés entre les résidences permettront également de créer des rideaux de végétation entre les bâtiments.

Les arbres remarquables identifiés en tant que gîte à chiroptère potentiel seront également préservés et feront l'objet d'aménagements complémentaires spécifiques aux chiroptères, avec la création de linéaires végétalisés de part et d'autre de ces arbres afin de faciliter le déplacement des espèces.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'accès aux lots s'effectuera depuis le Boulevard du Chemin vert et la rue de la Ferme de Fatigue, ce qui entraînera la circulation de véhicules dans cette nouvelle zone ouverte à l'urbanisation. Des voies de desserte internes pédestres et routières permettront de desservir les habitations et le macrolot. Elles seront composées de voiries communes en enrobé et de cheminements piétons en grave avec accotements enherbés. La phase d'exploitation concernera également la réalisation d'environ 130 logements.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation de défricher
Permis d'aménager
Dossier loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette des permis d'aménager (un par phase) :	62 576 m ²
Surface à défricher :	40 677 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Boulevard du Chemin vert
Chemin de l'Évasion
Avenue de Villeneuve

Commune de Mont-de-Marsan

Cadastre : section BM parcelles n°
1126, 1496 et 1497 et section AL
parcelles n°90, 243, 246, 248

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 0° 2 8' 4 1" 706 Lat. 4 3° 5 3' 2 1" 656

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 500 m au sud-est de la ZNIEFF de type II "Section landaise du réseau hydrographique du Midou", avec laquelle il n'existe pas de connexion hydrographique.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est concernée par un plan d'exposition au bruit relatif à la base aérienne. Le projet n'est cependant pas inclus au sein de ce périmètre.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concerné par un PPRt de la Société Pétrolière de Dépôts classée SEVESO seuil haut et approuvé le 20 octobre 2010. Les risques sont liés aux effets thermiques et de surpression. Le projet n'est cependant pas inclus au sein de ce périmètre.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Basol ou Basias n'est localisé au droit du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est située dans la zone de répartition des eaux ZRE4002.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à 460m au sud-est du site Natura 2000 Directive Habitats "Réseau hydrographique du Midou et du Ludon" n°FR7200806. Il n'existe pas de connexion hydrographique entre le projet et ce site Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera connecté au réseau d'eau potable existant.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit le défrichement d'un boisement de 4,1 ha dont le bois sera évacué et valorisé en filière adaptée. Le site nécessitera des opérations de terrassements avec réalisation de déblais et remblais, suite à l'ancienne activité d'extraction de calcaire. Les déblais seront réutilisés sur site autant que possible et les matériaux excédentaires seront collectés et dirigés vers des centres de valorisation adaptés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement implique la destruction de milieux boisés. Une expertise écologique (présente en annexe) a permis de mettre en évidence l'absence d'espèces d'intérêt communautaire ou protégées. Des mesures permettront d'éviter et de réduire les impacts du projet en permettant la préservation d'arbres remarquables et en adoptant des mesures spécifiques à mettre en oeuvre lors de la phase chantier.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 460m d'un site Natura 2000 sur lequel il n'est pas susceptible d'avoir d'impact compte-tenu de l'absence de connexion hydrographique.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'insère dans une zone à vocation d'habitat (zone AU) du PLUi, actuellement boisée, et faisant l'objet d'une OAP intégrant la préservation d'un EBC dans l'emprise projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est inclus au sein d'aucun PPRt et le site industriel le plus proche, l'ICPE "Montoire d'Abattage et BEVIMO" soumise au régime de l'autorisation est situé à 350m à l'ouest.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques suivants : - feu de forêt (aléa moyen) - mouvement de terrain argile (aléa faible) - inondation (AZI et remontée de nappe moyenne à faible) - risque sismique (très faible)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation de logements et d'éventuels locaux de bureaux et services entraînera une augmentation de la circulation aux abords du projet. La création de voies internes (automobiles et piétonnes) engendrera également de nouveaux axes de circulation au sein de l'emprise projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les travaux de d'abattage, dessouchage et terrassements seront sources de bruits en phase chantier, de même que les travaux de construction. En phase exploitation, aucune nuisance sonore significative n'est prévue en dehors des nuisances liées aux déplacements (véhicules à moteur). La route RD1 présente au nord de l'emprise projet est classée catégorie 4 en termes d'émissions sonores. Le projet sera conforme à la réglementation en termes d'isolation acoustique.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La future zone aménagée sera source d'émission lumineuse. La mise en place d'éclairages dirigés vers le sol permettra de limiter les impacts.</p>
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet étant situé en milieu urbain, différentes sources d'émissions lumineuses sont susceptibles d'impacter la zone : logements, éclairage public, voies de circulation, véhicules.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet entraînera le rejet d'eaux pluviales, qui seront collectées et stockées temporairement avant rejet par infiltration suite à l'expertise pédologique réalisée.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet entraînera le rejet d'eaux usées, qui seront collectées et rejetées vers le réseau collectif présent aux abords du projet et redirigées vers la station d'épuration de Mont-de-Marsan Conte en vue de leur traitement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des déchets liés au défrichement seront produits, ainsi que d'éventuels déblais issus des travaux de terrassement de nivellement des lots et de préparation des voiries. Ces déchets seront au quel cas évacués vers des filières de traitement et de valorisation adaptées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La conservation de certains arbres et la plantation d'autres essences permettront de conserver des écrans végétaux entre le projet et ses abords. Des principes de construction et d'aménagement respectant le règlement du PLUi et orientés vers une dominante paysagère permettront de limiter les incidences du projet d'un point de vue paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle est actuellement boisée mais ne fait l'objet d'aucune activité de sylviculture.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La phase I du projet a fait l'objet d'une demande de cas par cas le 19 octobre 2020, sous la référence n°2020-10198, pour une demande de défrichement d'environ 2,8 ha. L'arrêté préfectoral délivré le 24 novembre 2020 indique le projet n'est pas soumis à la réalisation d'une étude d'impact.

L'objet de cette nouvelle demande d'examen au cas par cas est d'intégrer la phase II du projet, adjacente à l'emprise de phase I et concernée par les mêmes milieux et aspects réglementaires. Dans un souci de totale transparence et afin de tenir compte des enjeux existants dans cette aire d'étude, la présente demande d'examen au cas par cas reprend tous les éléments des phases I et II, incluant les éléments présentés dans la demande n°2020-10198.

De nouveaux inventaires de terrain ont été réalisés, de nouveaux arbres remarquables identifiés et aucune zone humide ou espèce protégée observée. Les mesures d'évitement et de réduction des impacts sont donc sensiblement les mêmes compte-tenu des enjeux similaires sur cet îlot boisé en plein coeur urbain.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet intègre la conservation d'arbres remarquables, identifiés comme de potentiels gîtes à chiroptères. Différentes mesures de réduction seront mises en place afin de limiter les incidences des travaux et du projet sur l'environnement : limitation de l'emprise travaux et définition d'itinéraire de circulation, balisage des zones sensibles (arbres conservés et EBC), protection des arbres, programmation et phasage des travaux adapté à la faune et la flore, lutte contre les espèces exotiques envahissantes et les pollutions accidentelles en phase chantier et exploitation, atténuation des impacts sonores du projet et hydraulique (gestion des eaux pluviales), intégration d'éléments paysagers.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte-tenu de la nature des impacts du projets et de la mise en place de mesures en faveur de l'environnement, il ne semble pas nécessaire de soumettre le projet à évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°1 : informations relatives au maître d'ouvrage Annexe n°2 : plan de situation à l'échelle 1/25000ème Annexe n°3 : photographies de la zone d'implantation Annexe n°4 : plan de masse du projet (AVP) Annexe n°5 : plan des abords du projet Annexe n°6 : plan de situation par rapport au site Natura 2000 Annexe n°7 : expertise écologique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



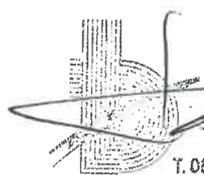
Fait à

Grenade sur l'Adour

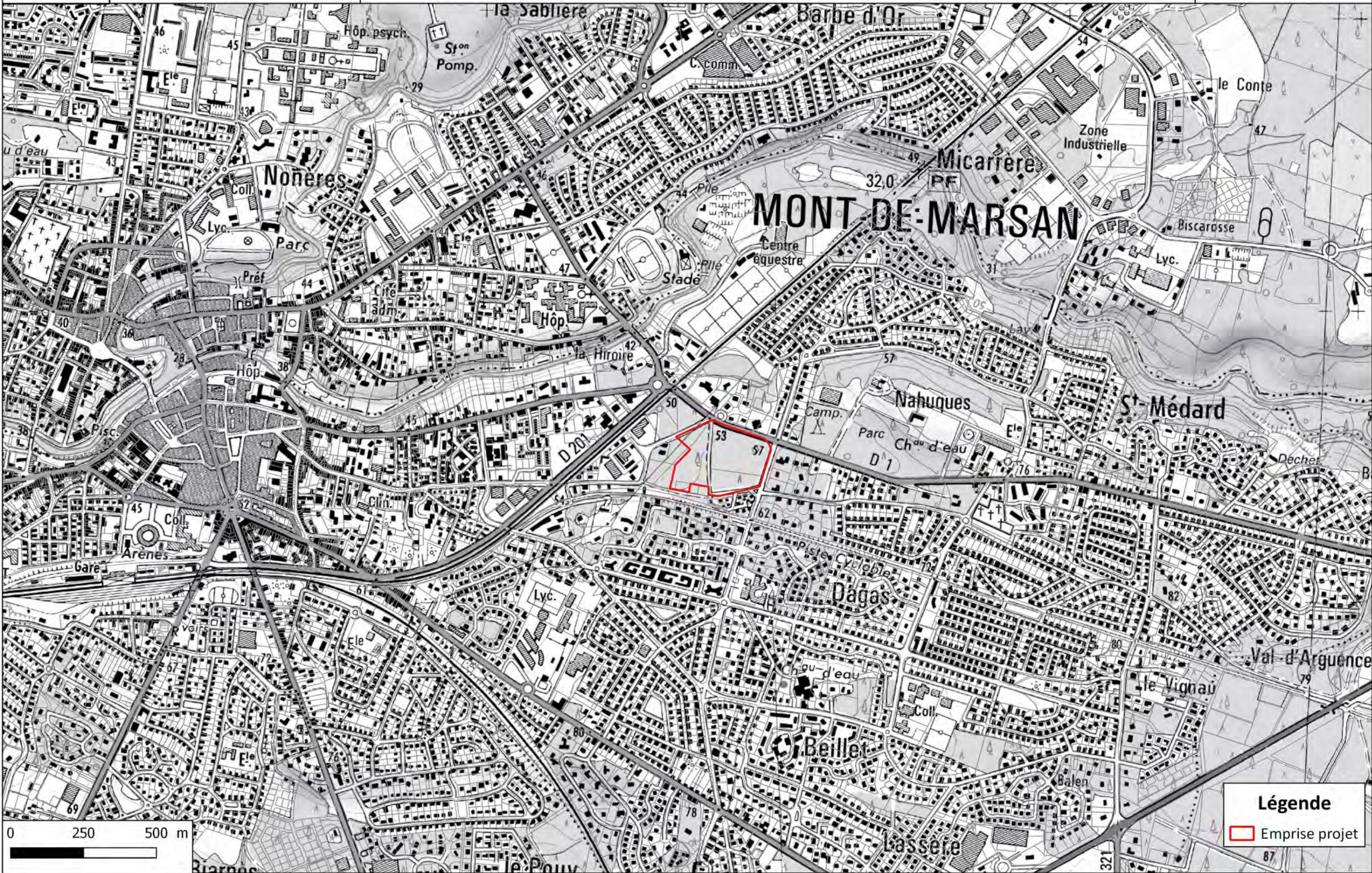
le,

27 10/1 2021

Signature

**BERNADET**
IMMOBILIER
17, av. de la Mont-de-Marsan
40270 Grenade-sur-l'Adour
T. 05 58 44 74 43 - F. 05 58 03 70 33

Plan de situation au 1/25000ème



Annexe 3 : Prises de vue du 31/08/2020, 01/09/2020
et du 03/09/2020



Annexe 5 : Abords du projet



Ce secteur fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation :



Éléments surfaciques

-  Secteur à dominante d'habitat collectif, densité moyenne
-  Secteur à dominante d'habitat collectif ou en résidences (hébergements avec services hors résidence seniors), densité forte (min. 40 logements/ha)
-  Secteur à dominante d'habitat individuel, densité moyenne (15 à 20 logements/ha)
-  Espace public et partagé végétal ou à maintenir en espace naturel
-  Espace public et partagé mixte
-  Espace de nature à créer ou à préserver